



PV n°6 DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Visio conférence – 30/04/2021

Olympiade 2020/2024 - Saison 2021/2024

Présents : Viviane LE THOMAS – Jean-Luc GOUIN - Antonio LETO - Gérard MABILLE - Sandrine METAYER – Alain RIBOUS

Représentants comités départementaux : Odile AVIGNANT (titulaire CD22) - Laurence GORTAIS (titulaire CDVB35) – Christophe GRAIGNIC (titulaire CDVB56) -

Excusés : Bruno PRIOU - Olivier PRIGENT (titulaire CDVB29)

Assistent : E. CORBIN - U. BOSCOLO – C. PENNAMEN

Les documents envoyés :

- PV CSR n°8 – 15/04/21

1- Approbation :

- PV CD n°5 – 02/04/21 non distribué

- PV CSR n°8 – 15/04/21

Le PV est approuvé à l'unanimité

2- Mail du REC pour demande annulation sanction

Le comité directeur valide la demande d'annulation

3- Actualités fédérales si nouveautés,

Mise en œuvre de la saison 2021/2022

AG fédérale se déroulera le 12 juin.

4- Point sur « la route du volley 2021 »

Le cahier des charges est préparé par U. Boscolo. Il faut voir avec E. Corbin pour les dates. La route du volley 2021 commencera à la mi-juin jusqu'en août en fonction des disponibilités des animateurs.

Un courrier sera envoyé aux clubs et aux comités pour qu'ils puissent s'inscrire sur une étape. La ligue fournira un cadre, il sera demandé un référent local. Une tombola sera financée par la ligue à chaque étape. Un calendrier public sera établi. Si plusieurs inscrits sur une même date, le choix se fera en fonction du projet. Animation à définir
Dotation et communication ligue

Spot de formation cadre, animé par E. Corbin et C. Dupeux

Licences événementielles à mettre dans cahier des charges

Tee-shirts, ballons, bons d'achat

A la fin de chaque étape un questionnaire d'évaluation sera remis.

Voir si un Service civique pourrait être mis en place sur cet événement.

5- Point d'étape sur l'action académie allez les filles

Appel à projet « impact 2024 »

Subvention de 35 000€ sur un budget global de 63 668€

Inclusion, solidarité et égalité par le sport

L'objectif : amener le public jeune féminin (16-20 ans) issu des QPV à la pratique sportive puis à la prise de responsabilité au sein des associations sportives. Rompre avec le décrochage d'activité physique de ces jeunes femmes et se servir du cadre sportif pour les amener vers des perspectives d'intégration sociale et professionnelle méconnues.

Ce Projet sera proposé grâce au concours du CPB Rennes, pôle espoir de Dinard, le CLE de Bréquigny, clubs de volley rennais, comité départemental d'Ille et Vilaine. Le projet n'a pas démarré.

Recherche de cofinancement auprès de la région.

Label de la fondation Alice Milliat

Référent Volley assis

Le comité directeur nomme comme E. Corbin comme référente volley assis.

Elle pourra mobiliser pour son action: M. De Thy, N. Prigent, D. Duvivier

6- Point sur suivi des bilans PST 2020

Les dossiers sont presque bouclés pour les clubs et comités, pas mal de report sont demandés. Concernant les actions ligue 7000€ reportés

7- Point sur le PST 2021 : axes de financement aide à l'emploi, ...

La FFV a décliné ses critères. Quelles actions peuvent être intéressantes et éligibles

Réunir les clubs par département ? dépôt dossier 26/05 les comités peuvent réunir les clubs.

Aide à l'emploi pour le 22, pas pour le 35, pour le 56 une réunion doit se tenir
Demande de Pérennisation pour la ligue.

Demande de création de poste pour 5 ou 6 clubs

8- Point services civiques suite mail ffvb

14 demandes

Pour la promotion du volley, reprise du volley

Développement, animation beach, scolaire, santé, assis, aide à la découverte du volley

Rappel : Le service civique ne doit pas être tout seul pour l'entraînement, pas de responsabilité d'un groupe car l'agrément peut être retiré.

9- Commande de chantiers à l'ETR

Détection 2020/2021 n'a pas pu être faite en raison du covid.
Comment, quelles actions, quelles animations pour trouver des jeunes ?
Plan de relance pour la détection, qu'est-ce que l'ETR peut proposer ?

Comment innover la pratique sans contrainte de championnat ?

10-Calendarier des CODIR Flash et Grand CODIR

18 mai codir flash (PSF) 19h30
4 juin 19h30 grand codir
2 juillet flash

11-Date AG Ligue

28/08/21

12-Informations/Questions diverses

- Diagnostic électricité

En raison de l'absence d'Olivier Prigent, ce point est remis à la prochaine réunion du comité directeur.

- Indemnités d'arbitrage et URSSAF

La FFV envoie à tous les arbitres, une demande de récapitulatif des indemnités perçues lors de l'année civile et elle fait la déclaration à l'urssaf

O. Avignant indique que pour le championnat N2 et N3, la FFV a envoyé aux clubs un courrier pour la procédure d'engagement avec comme critères :

Confirmation du droit sportif : Les clubs confirment leur droit sportif et s'engagent dans leur division.

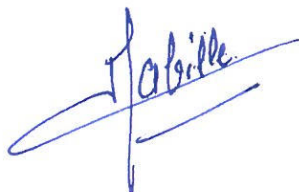
Incertain : Les clubs ont une incertitude et ils ne savent pas encore s'ils confirment ou non leur droit sportif.

Refus du droit sportif : Les clubs ne peuvent malheureusement pas confirmer leur engagement sportif dans la division où ils sont régulièrement

qualifiés et souhaitent être relégués dans la division immédiatement inférieure ou être remis à disposition de leur ligue régionale.

La sportive enverra aux équipes régionales un questionnaire sous cette forme.

Le Secrétaire Général
Gérard MABILLE



La Présidente
Viviane LE THOMAS



Fin de séance : 22h